

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

A la Chambre : La question Marocaine. — Après la Séparation,

Deux incidents se sont produits cette semaine à la Chambre, provoqués l'un par le déplacement du général Bailloud, l'autre par la réintégration dans les rangs de l'armée du lieutenant Tisserand, qui l'on s'en souvient, s'était rendu en uniforme à la Bourse du Travail apporter son salut aux grévistes.

Entre ces deux mesures on a cru devoir faire remarquer qu'il existait une connexion : le général Picquart s'en est vivement défendu, et la Chambre lui a donné raison.

La question marocaine se complique et prend des proportions inquiétantes. Un docteur français, M. Mauchamp, a été assassiné dans la rue par une bande de musulmans fanatiques.

Le gouvernement français a fait demander les réparations exigées en pareil cas, et a pris toutes mesures pour châtier les coupables en cas de refus de la part du gouvernement marocain.

En attendant les troupes françaises ayant occupé Oudjda, le gouvernement marocain a compris que toute résistance serait inutile et a accordé toutes les conditions imposées. Mais la surexcitation des indigènes est grande contre les étrangers : tout est à craindre de leur part.

On signale dans les milieux ecclésiastiques la pression exercée au Vatican pour obtenir la création d'un cardinal nord-américain lors des prochaines nominations.

On repand ensuite le bruit que les évêques des Etats-Unis tiendront, après Pâques, une réunion générale dans le but de donner un plus grand développement au denier de Saint-Pierre qui pourrait être compromis par les effets de la séparation française. Les Etats-Unis donnent actuellement un demi million de francs ; ce chiffre serait porté à un million de dollars. Comme le budget du Vatican est de sept millions environ, on voit que les Etats-Unis y auraient désormais une part prépondérante qui entraînerait bientôt forcément une influence adéquate dans la politique de l'Eglise. Un spirituel monsieur a déjà qualifié ce produit américain de « trust du Vatican ».

A L'ÉTRANGER

Les troubles de Roumanie.

En Roumanie, l'agitation agraire se fait de plus en plus menaçante, provoquée par la misère qui règne dans le pays.

Tous les jours des troubles d'une gravité exceptionnelle éclatent dans les villes et sont dirigés surtout contre les juifs. A Alexandria, à Rancy, dans toute la Valachie de véritables massacres de juifs ont eu lieu.

La situation est grave.

LE FURETEUR.

MOTS DE LA FIN

Au théâtre : Monsieur (orguant la jeune première) :

— Elle n'est pas mal, n'est-ce pas, chère amie ?

Madame, avec dépit :

— Oui... Oui....

Monsieur (essayant de réparer) :

— Quoiqu'elle ait une bouche commune.

Madame :

— Oh ! comme une... Vous pouvez dire comme deux....

Une Jacquerie en Roumanie

Le mouvement qui vient d'éclater en Roumanie présente des caractères d'une véritable Jacquerie.

Bien que ce pays ait fait de notables progrès depuis qu'il a été définitivement émancipé du joug Turc, bien que les villes se soient rapidement développées et aient atteint aujourd'hui un degré de prospérité tout à fait remarquable, la misère est encore grande dans les campagnes.

Or, la population rurale représente plus des quatre cinquièmes de la population totale de la Roumanie.

Ces paysans roumains qui sont sortis du servage depuis quarante ans environ, ne se sont pas encore élevés à la situation de petits propriétaires.

Un premier obstacle à l'amélioration de leur condition résulte de ce fait que la grande propriété couvre déjà la cinquième partie de la surface cultivable. En face de huit mille grands propriétaires se dresse un immense prolétariat agricole composé de 900.000 familles paysannes, c'est-à-dire d'environ quatre millions et demi d'individus.

Le paysan pour vivre est donc obligé de travailler pour le compte des propriétaires ; et comme la main-d'œuvre abonde, il est réduit à un salaire de famine.

En outre les grands propriétaires qui ne résident pas sur leur domaine ne dirigent pas eux-mêmes l'exploitation de leurs biens fonciers.

Ils ont recours à des intermédiaires, à des fermiers qui sont ainsi intéressés à porter au plus haut point la rente foncière en payant la main-d'œuvre au plus bas prix.

Ces fermiers ont constitué entre eux des trusts, et c'est cette organisation qui a porté au paroxysme la colère des paysans.

D'ailleurs, comme parmi ces gros fermiers un grand nombre sont juifs, les journaux antsemiites n'ont pas manqué de jeter de l'huile sur le feu, en révélant à cette occasion la haine séculaire du peuple contre l'élément juif.

A bien des égards, la situation de la Roumanie ressemble à celle de la Bessarabie russe, dont la capitale, Kichineff, fut le théâtre de sanglants désordres où la population juive eut fort à pâtir.

La, comme dans la Russie du sud, l'antisémitisme trouve dans l'organisation économique des campagnes un excellent terrain de culture ; et la jacquerie, bien que dirigée contre les gros fermiers et l'absentéisme des grands propriétaires a rendus maîtres d'eux, revêt en même temps sur bien des points le caractère d'une guerre de race.

Les conservateurs qui occupent le pouvoir ont envoyé immédiatement des troupes pour réprimer les désordres, et l'on sait qu'en maints endroits des collisions sanglantes se sont produites entre les paysans et les soldats.

Un corps d'armée tout entier a même été mobilisé autant pour parer aux nécessités présentes que pour tarir les sources de recrutement du parti des révoltés.

Mais il ne suffit pas de rétablir l'ordre matériel dans le pays.

Il est encore plus indispensable de ramener la paix dans les esprits, et c'est dans ce but que le gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de loi tendant à remédier aux abus produits par les trusts des fermiers.

Ces derniers louent aux paysans à raison de 40 à 60 francs l'hectare des terres pour lesquelles ils paient aux propriétaires un revenu de 21 francs par hectare.

On comprend que, dans ces conditions, les paysans n'arrivent même pas à nourrir leurs familles.

La faim pousse le loup hors du bois.

C'est la famine qui a poussé les bandes paysannes hors de leurs villages et les a jetées contre les villes qu'elles pressent et assègent de leurs flots tumultueux.

Les dégâts et les désordres qui marquent le passage de ces foules en délire ne doivent pas faire perdre de vue les causes profondes du mal que les hommes politiques roumains ont trop négligées jusqu'à ce jour.

Le roi de Roumanie lui-même n'a pas caché son mécontentement à une députation des propriétaires fonciers qui venaient réclamer la protection du gouvernement.

« Le gouvernement de la Roumanie d'il y a trente ans, a déclaré le souverain, était meilleur qu'aujourd'hui : il importait de régler sans tarder les questions agraires et juives ».

Il n'est que temps que le Parlement se mette à la besogne pour réparer les fautes commises et assurer à la Roumanie un avenir stable basé sur la Justice.

Chambre des Députés

Séance du 28 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Lenoir une demande d'interpellation sur les incidents du 22^e régiment de dragons à Reims. La date de la discussion en sera ultérieurement fixée.

M. Paul Beauregard adresse à M. le garde des sceaux une question sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Après l'ordre du jour voté par la Chambre dernièrement, l'orateur soutient qu'il est inadmissible que le gouvernement redouble de rigueur. Il demande que les poursuites soient suspendues en ce qui touche le passé.

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice. — Le gouvernement se montre très large vis-à-vis de ceux qui sont condamnés et il n'entreprendra pas de poursuites nouvelles. Par cette double série de mesures en faveur des ouvriers et des patrons, il espère amener l'apaisement.

M. le lieutenant-colonel Halgouët adresse à M. le ministre de la marine une question sur les secours à accorder aux familles des victimes de la catastrophe du « Iéna ».

En ces circonstances, surtout, donner vite c'est donner deux fois.

M. Thomson, ministre de la marine. — Les marins du « Iéna » étant morts en service condamné, les veuves et les enfants ont droit à la pension. Des secours ont été déjà distribués.

De son côté, le syndicat de la presse parisienne a joint ses efforts à celui du gouvernement pour venir en aide aux victimes. Il n'y aura donc aucun retard dans la distribution des secours.

L'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la catastrophe de l'« Iéna ».

M. l'amiral Bienaimé fait entendre de vives critiques et déclare que s'il avait été ministre la catastrophe n'aurait pas eu lieu.

Il réclame la nomination d'une commission d'enquête.

M. Thomson, ministre de la marine répond aux diverses interpellations : le gouvernement, dit-il, fera tout au monde pour découvrir la vérité. Les commissions nommées peuvent compter sur son concours le plus absolu.

Après quelques paroles de MM. Clémenceau et Martin, l'ordre du jour pur et simple est voté.

La Chambre s'ajourne au 7 mai.

Et la séance est levée.

La Commission d'enquête sur la catastrophe du « Iéna » est composée de MM. Henion, Lébaill, Michel, Vazeille, Delcassé, Fleurant, Olémentel, Denys Cochin, Chaumet, amiral Bienaimé, Codet, Allard, Louis Martin, Dauzon, Ferréro, Feron, Charles Chabert, Villejean, Honoré Leygue, Lockroy, Ledain et Janet.

EN RUSSIE

Perquisitions et arrestations

Six cents agents de police ont perquisitionné dans trois cents domiciles du quartier du vieux Pétersbourg, surtout chez des étudiants et des ouvriers. Une quarantaine de personnes ont été arrêtées. Des publications séditieuses, des armes, des munitions ont été saisies.

L'assassinat du député Yollos

On télégraphie de Moscou 27, à l'« Evening Standard » :

« Un membre de la première Douma, M. Yollos, a été tué dans la rue d'un coup de revolver. Quatre individus ont pris part à cet assassinat, mais aucun d'eux n'a été arrêté. »

« Les coups de feu ont été tirés de la cour des bureaux du journal « Vechi » qui, on se le rappelle, avait annoncé l'assassinat de M. Herzensten avant que le crime fut accompli. »

M. Yollos, ainsi que M. Herzensten, était israélite. »

La préméditation du meurtre de M. Yollos est nettement établie par les menaces que le député recevait fréquemment. De sérieux soupçons pèsent sur l'Union du peuple russe.

La nouvelle de l'assassinat a produit une vive émotion dans les cercles qui conféraient dans différents locaux sur les affaires de la Douma. La fraction parlementaire des Cadets a télégraphié ses condoléances à la famille de la victime.

Le député cadet Hensen a reçu par la poste une lettre lui signifiant son arrêt de mort.

A la Douma, M. Rodicheff est monté à la tribune, et d'une voix émue a prononcé les paroles suivantes : « Nous avons reçu la nouvelle du décès d'un membre de la première Douma. Je pense que la Douma entière se joindra à ma proposition et se lèvera pour exprimer son regret à la mémoire du défunt. »

Tous les députés se sont levés, ainsi que les ministres de la justice et du commerce qui assistaient à la séance.

L'Enseignement Congréganiste

M. Briand, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'application en 1907 de la loi du 7 juillet 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Voici les passages essentiels de ce document :

« Le délai de dix ans, qui ne constitue pas un droit pour les congrégations, n'a d'autre droit que de répartir sur une période de dix ans, les dépenses résultant pour l'Etat et les communes de l'ouverture de nouvelles écoles ou classes publiques. »

Il a déjà été fait application de la loi en 1904, 1905 et 1906.

Le gouvernement a le devoir de se préoccuper des fermetures à ordonner en 1907.

J'ai donc l'honneur de vous prier de me faire parvenir, le 15 avril au plus tard, les propositions qu'il vous appartient de formuler en vue de la fermeture, aux prochaines vacances scolaires, d'établissements congréganistes enseignants de votre département, en rappelant celles que vous m'avez déjà adressées depuis la dernière application, dans votre département, de la loi de 1904.

Il conviendra de désigner nominativement dans ces propositions les différentes œuvres poursuivies dans les établissements qui en feront l'objet et d'indiquer si l'arrêté à intervenir devra ordonner la fermeture totale de l'établissement ou si l'établissement étant mixte, il y aura lieu de prescrire seulement la suppression des œuvres scolaires (pensionnat, externat, école primaire, maternelle, cours d'enseignement professionnel, etc.).

Je vous recommande de contrôler avec le plus grand soin ces renseignements en vue d'éviter l'annulation ultérieure des arrêtés de fermeture totale par le Conseil d'Etat en raison de l'existence dans les établissements fermés d'œuvres statutaires autres que l'enseignement.

Vos propositions pourront comprendre, comme le comporte la loi du 7 juillet 1904, des établissements non autorisés, mais aussi des établissements en instance d'autorisation. La fermeture partielle de ces derniers ne saurait résulter d'ailleurs résulter que d'un arrêté pris en exécution de l'article 3 de cette loi. »

Le Kaiser fait l'article

Voici quelques années, un brave Allemand, très épris de son empereur, lui légua une belle propriété située à Cadinen. Dans le legs était comprise une importante fabrique de majoliques d'art. La marque a pris du renom. Elle se vend maintenant sur tous les marchés où l'on recherche la belle céramique. Le Kaiser, qui ne fait pas fi des bénéfices, surtout quand ils chiffrant, ne néglige aucune occasion de parler de ses produits. Ces jours-ci, il recevait en audience quelques gros commissionnaires de Berlin.

« Vous devriez bien placer des majoliques de Cadinen, dit-il de sa voix la plus engageante. Elles ont de la valeur, vous ne l'ignorez pas. »

Les marchands feignirent de ne pas comprendre que Guillaume II leur faisait l'article. Ils savaient cependant à quoi s'en tenir. Aussi s'exécutèrent-ils avec empressement.

Et le Kaiser, se servant de sa manchette en guise de carnet d'ordre, y inscrivit les commandes, non sans calculer l'escompte et en notant les échéances.

ÉGALITÉ

Loin des agitations politiques et des bombes meurtrières, le grand-duc Michel de Russie mène à Cannes une existence tranquille et douce, exempte de tout souci.

L'autre jour, sur la route de la Napoule, une automobile précédait la sienne et couvrait d'une épaisse poussière Son Altesse Impériale. Signes, appels coups de trompe. L'inconnu filait sans même daigner tourner la tête. Enfin, on s'arrête. On est devant le « Golf-Cluo ».

« Monsieur, fait le grand-duc d'un ton arrogant, vous ignorez probablement qui je suis. Je me nomme le grand-duc Michel de Russie. Votre conduite impertinente... »

Monsieur Michel, fait l'inconnu avec calme, je suis Américain, nous sommes en France et je me fiche de Votre Altesse.

— Drôle... — Et si vous continuez sur ce ton grossier, si vous prononcez encore une seule parole malsonnante, jecasserai votre gueule impériale.

Le mieux était, sans doute, de couper court à l'incident. Le grand-duc n'y manqua point.

Les cendres de Byron

L'église de Hucknall, dans le comté de Nottingham, où reposent les restes de lord Byron et de sa fille Ada, est menacée de destruction. Plusieurs chapelles ont été incendiées dans les environs par l'amaillonnance et l'on a des craintes pour celle-ci également. Le Révérend Roberts, qui en a la garde, a reçu dernièrement une lettre bien singulière à ce sujet. Elle émane d'un Américain établi à Londres, et la teneur n'en est pas banale :

« Nous avons, y est-il dit, aux Etats-Unis, un culte pour l'auteur de Don Juan et nous sommes vivement alarmés de la possibilité de la disparition de ses cendres. Nous voulons les

sauvegarder. Voulez-vous nous les remettre pour les transporter avec celles de sa fille unique au Nouveau-Monde où elles seront l'objet d'une vénération sans égale ? En échange, nous donnerons à votre église six vitreaux peints. »

L'offre était pour le moins originale. Le vicar de Hucknall ne se crut pas le droit de l'accepter.

— Impossible, répondit-il.

Mais l'Américain ne se tint pas pour battu.

— Je comprends, dit-il. En homme d'affaires, vous ne voulez pas en faire l'abandon à ces conditions. Eh bien ! vendez-les nous. Je vous les paierai 50.000 francs.

Même refus.

Le Yankee est stupéfait.

— Dix mille dollars ! s'écrie-t-il, pour quelques ossements. C'est un bon prix pourtant.

Il rappellera, étant tenace.

Peut-être espère-t-il les faire racheter par un musée.

L'Oncle Sam ne doute de rien.

INFORMATIONS

Au Maroc

On mande de Tanger au Times le 27 mars :

« Lorsque le Jeanne-d'Arc et le Lalande sont arrivés ce matin, il faisait un grand vent et le commandant de l'escadre ne put lire les signaux arborés à Gibraltar et sur la légation française à Tanger lui donnant pour instruction de ne pas saluer le pavillon marocain. »

« En conséquence, le salut fut donné et rendu. L'opinion publique se montre plus irritée contre le magzen que contre les Français à l'occasion de l'occupation d'Oudjda ; elle rejette sur le sultan et sur son entourage, la responsabilité des faits qui se produisent. »

LE TRANSFERT DU CORPS DU DOCTEUR MAUCHAMP

Le corps du docteur Mauchamp est parti le 21 mars de Marrakech et a dû arriver le 25 à Mazagan.

Il est question d'envoyer un bâtiment de guerre français chercher le corps à Mazagan pour le transporter à Tanger, où il serait le 7 avril.

La colonie allemande de Marrakech a envoyé à la colonie française de cette ville, une adresse de condoléances et de sympathie à l'occasion de l'assassinat de M. Mauchamp. Dans cette adresse, la colonie allemande s'associe à toutes les mesures rigoureuses que le gouvernement français prescrira pour la punition des coupables.

La Catastrophe de l'« Iéna »

Un nouveau cadavre a été découvert, dans le bassin, sous un amoncellement d'obus ; mais on n'a pas pu approcher pour le dégager et il faudra attendre que tous les projectiles aient été enlevés à l'aide d'engins spéciaux construits à cet effet.

Le cadavre retrouvé a été identifié. C'est celui de l'élevé mécanicien Gourdon, dont la famille habite Toulon.

Une scène déchirante s'est produite lorsque les membres de la famille ont été mis en présence des restes informes. Le corps sera mis à la disposition de la famille, qui fera inhumer le cadavre à Toulon.

Celui du chauffeur breveté Grandin, qui avait été découvert, a quitté Toulon pour Cherbourg, où des obsèques solennelles seront faites par la marine.

Le vice-amiral Marquis a fait installer un musée où sont recueillies toutes les reliques trouvées à bord de l'Iéna. Parmi plus de quatre mille objets, il y en a de très curieux entre autres des coffres ayant contenu l'argent du bord et des papiers confidentiels.

Le Ministre de la Guerre cité en Justice de paix

On sait que le Ministre de la Guerre était cité devant le juge de paix du

septième arrondissement de Paris par un ancien soldat du 24^e d'infanterie, Albert Goubert, qui réclame 600 fr. de dommages-intérêts en réparations d'abominables souffrances qu'on lui a faites endurer dans un pénitencier militaire. Or, hier, avait lieu une audience de conciliation. Le soldat s'y est rendu, mais le ministre de la guerre a fait défaut.

Dans ces conditions, l'affaire va être prochainement portée à la barre du juge et plaidée par l'avocat de Goubert.

Petites Nouvelles

La Cour de Cassation a rendu son arrêt dans l'affaire de M. Chaumié contre le *Matin*. Elle a décidé de renvoyer devant la cour d'assises d'Agen l'affaire.

M. Léon Bonnat vient de terminer le portrait du Président de la République. Cette œuvre sera exposée au salon de la société des artistes français.

M. Clemenceau et plusieurs membres du cabinet devront s'absenter de Paris pendant les vacances de Pâques; il n'y aurait pas jusqu'à nouvel ordre de réunion du conseil des ministres.

On signale de Suisse deux cas de variole noire l'un à Lausanne, l'autre à Lucerne.

M. Kurino, ambassadeur du Japon à Paris, a annoncé qu'une escadre japonaise viendra visiter au mois de mai un port militaire français de la Manche.

CHRONIQUE LOCALE

L'impôt sur le Revenu

Sous ce titre nous publierons dans les numéros du *Journal du Lot* de dimanche, en tête de la Chronique locale, une étude de M. RAOUL DE FELICE, un distingué agrégé de l'Université, sur « L'impôt sur le Revenu ».

Cette étude remarquable à tous les points de vue sera certainement très goûtée de nos lecteurs que la grande réforme fiscale intéresse au plus haut point.

Qu'en penser ? Comment le concevoir ?

Depuis bien des années, on propose d'établir en France, comme il en existe dans la plupart des pays d'Europe (1), un impôt sur le revenu. Tout le monde en parle ; il a des partisans qui le considèrent comme une panacée universelle, des adversaires qui voient en lui une expropriation déguisée. Aux électeurs doit rester le dernier mot : notre but, en écrivant ces quelques pages, est de leur donner les éléments d'une étude sérieuse, raisonnée et personnelle de l'impôt sur le revenu. Nous examinerons impartialement le fort et le faible de chaque question, nous donnerons, en toute franchise notre opinion, par fois différente de celles qui ont été mises en avant jusqu'ici, mais nous ne prétendons en aucune façon imposer à nos lecteurs notre manière de voir.

Quels sont, à l'heure actuelle nos principaux impôts ? Que valent-ils ?

1. L'impôt foncier sur la propriété non bâtie est un impôt de répartition : il est réparti d'avance, par à peu près, entre les départements, puis entre les communes ; il est ensuite fractionné dans chaque commune, entre les contribuables, proportionnellement aux évaluations d'un cadastre vieux de plus d'un demi-siècle, évaluations complètement fausses aujourd'hui : tel cultivateur arrive à payer, pour ce seul impôt, jusqu'à 10 et 20 pour cent de son revenu. L'impôt foncier sur la propriété bâtie est un impôt de quotité et non plus un impôt de répartition ; il prête moins à la critique.

2. La contribution personnelle et mobilière comprend deux taxes :

a. Une capitation identique pour tous les contribuables, riches ou pauvres, de chaque département.

b. Une taxe proportionnelle à la valeur locative des habitations. On a invité les communes à opérer un dégrèvement sur les petites cotes en déduisant de tous les loyers, pour le calcul de l'impôt, une somme fixe, cent francs par exemple ; l'impôt en est rendu moins mauvais. Néanmoins il est certain que les bourses moyennes paient proportionnellement plus que les grosses, parce que leur loyer représente une plus forte part de revenu ; il est certain aussi que les familles nombreuses, qui ont besoin de logements plus vastes, paient un impôt plus lourd que les célibataires ou les ménages sans enfants.

3. L'impôt des portes et fenêtres, lourd aux familles nombreuses, est un véritable impôt sur l'air et sur la

lumière, un impôt sur la santé publique.

4. L'impôt des patentes est perçu en vertu d'un tarif très compliqué, qui charge trop lourdement les petits industriels, les petits commerçants. Ce tarif laisse, de plus, une certaine part à l'appréciation des agents du fisc, porte ouverte à l'arbitraire si les agents du fisc ne sont pas capables ou pas absolument impartiaux ; ainsi un débitant est taxé de façon différente, suivant que les agents du fisc le qualifient « cafetier », « cabaretier » ou « marchand de vin au petit détail ».

5. La taxe sur les chevaux et voitures, sur les automobiles, sur les vélocipèdes, ne devrait frapper que le luxe ; le législateur a taxé la bicyclette de l'ouvrier qui s'en sert pour se rendre à son travail ; estimons-nous heureux qu'on n'ait pas mis un impôt sur les souliers et les sabots !

6. Les droits d'enregistrement sur les ventes et les contrats de toutes natures, les droits de timbre sur certains actes commerciaux ne devraient être qu'une rémunération du service rendu par l'Etat qui donne sa garantie aux conventions passées entre particuliers. Que l'on paie un droit élevé sur les ventes d'immeubles, qu'un droit de timbre soit compris dans le coût de chaque billet de chemin de fer, de chaque expédition de colis, c'est là un fâcheux obstacle aux opérations commerciales.

Les droits d'enregistrement sur les successions se justifient beaucoup mieux : on aime mieux payer après sa mort que pendant sa vie, et l'impôt sur les successions permet de réduire les autres impôts tout en arrivant aux mêmes recettes totales ; d'autre part, si les héritiers se voient avec ennui obligés de laisser à l'Etat une petite part de l'héritage, cette obligation leur paraît certainement moins dure que celle de tirer de leur porte-monnaie une somme, même plus faible, qu'ils ont gagnée à la sueur de leur front ; on se sent, sur une somme dont on hérite, moins de droits de propriétaire que sur une somme qu'on a soi-même gagnée. L'impôt sur les successions est établi de façon à tenir compte et du degré de parenté des héritiers et du montant de l'héritage : nous proposerons plus loin une amélioration nouvelle à apporter à ses tarifs.

7. L'impôt de 4 pour cent sur le revenu des valeurs mobilières atteint un genre de richesses que n'atteignent ni l'impôt foncier, ni les patentes : la fortune placée en actions ou obligations. La Rente française en est exempte : on a pensé que l'Etat, retenant une part du coupon qu'il s'est engagé à payer, paraîtrait manquer à ses obligations. Par sa nature même, cet impôt est plus équitablement réparti que l'impôt foncier ou l'impôt des patentes ; il n'échappe cependant pas à toute critique : qu'un capitaliste soit assez riche pour fonder avec un ou deux autres une société en nom collectif, les revenus de cette société ne seront pas soumis à l'impôt de 4 pour cent ; qu'il soit moins fortuné et obligé de faire appel à l'épargne en créant une société par actions, le revenu de ces actions sera passible de cet impôt.

L'impôt de 4/10 sur le revenu des valeurs mobilières est suppléé, pour les valeurs étrangères, par un droit de timbre. En plus de l'impôt sur leur revenu, les titres au porteur sont soumis à un impôt de 20 centimes par cent francs de capital.

8. Le monopole des postes constitue un service public de première nécessité. On pourrait souhaiter, semblait-il, un abaissement de ses tarifs (la réduction de la taxe des lettres est un premier pas dans ce sens), et surtout une amélioration de ses services (employés et facteurs plus nombreux et mieux payés).

9. Les droits de douane ont donné lieu, de la part d'économistes distingués, à de graves critiques. Ils ont cet inconvénient, a-t-on dit, de faire hausser le prix de la vie et, assurant à tous les objets une plus-value à peu près équivalente, ils profitent surtout aux gros industriels, aux gros agriculteurs, à ceux qui retirent de leurs ventes un produit notablement supérieur à celui de leurs achats ; quant au petit cultivateur, au petit boutiquier, s'il vend ses produits, grâce à la protection, à des prix plus ou moins majorés, il doit par contre acheter sa nourriture, ses vêtements, ses outils, à des prix majorés aussi ; s'il gagne cent francs de plus, d'un côté, il dépense cent francs de plus, d'un autre côté. Ces critiques ne sont pas sans fondement : il n'en est pas moins vrai qu'actuellement l'équilibre des prix s'établit en vertu des tarifs protecteurs, le brusque abaissement de ces tarifs ouvrirait pour notre agriculture, pour notre industrie, une crise plus grave encore que celle où elles se débattaient actuellement. On peut souhaiter que des traités de commerce sagement élaborés abaissent les droits d'entrée sur certains produits qui n'ont pas, dans la production française, une importance

capitale, et obtiennent en échange l'abaissement des droits qui frappent, à l'étranger, nos propres produits. Le café brûlé paie, à l'entrée en France, un droit de 2 fr. 08 par kilo ; le thé paie un droit identique, le cacao broyé est taxé à raison de 1 fr. 50 par kilo ; ce sont là, le café surtout, denrées de consommation courante, que nous souhaiterions de voir dégrevées.

10. Le monopole du tabac, l'impôt sur l'alcool, le monopole des cartes à jouer sont parmi les impôts les mieux justifiés ; chacun est libre de jouer, boire et fumer plus ou moins, à sa fantaisie, et ne paie d'impôts sur les cartes, les liqueurs, le tabac, que s'il lui plaît d'en acheter. Les droits sur les alcools, malgré le privilège des bouilleurs de cru et les fraudes auxquelles il donne lieu, dans certaines régions (1), produisent annuellement plus de 330 millions, la vente des tabacs plus de 440 millions. De ces 770 millions et plus, chacun règle à son gré ce qu'il veut payer.

11. Il en est tout autrement des impôts de consommation qui frappent des objets de première nécessité. Tout le monde sait que nous payons en France les allumettes dix fois plus cher qu'en Belgique, mais sait-on bien qu'il existe :

Un impôt sur le sucre.

Un impôt sur le sel.

Un impôt sur le vinaigre.

Un impôt sur les bougies.

Un impôt sur les huiles végétales et minérales, sur le pétrole en particulier.

On peut remarquer qu'il n'existe pas d'impôt sur l'électricité qui est, dans nos grandes villes, l'éclairage du riche, et qu'il en existe sur les allumettes, les bougies, le pétrole, qui sont les modes d'éclairage les plus répandus. Mais lors même que riches et pauvres font usage de denrées de première nécessité soumises à l'impôt, la consommation qu'ils en font n'est pas proportionnelle à leur fortune : on peut être dix fois plus riche que son voisin et n'en pas consommer pour cela dix fois plus de sel, de sucre, de pétrole. Ainsi ces impôts de consommation, restant à peu près les mêmes pour les contribuables riches ou pauvres, qui ont mêmes charges de famille, ou du moins croissant moins vite que la fortune des consommateurs, constituent un impôt progressif à rebours, « progressif dans le sens de la misère », comme on l'a dit, progressif aussi dans le sens des familles nombreuses.

Progressifs à rebours, tels sont trop souvent nos impôts.

(1) Le privilège des bouilleurs de cru met une différence non seulement entre les consommateurs d'alcool, mais entre les producteurs : les producteurs de raisins, de pommes, de poires, de prunes, de cerises peuvent en franchise distiller une part de leur récolte ; les producteurs de betteraves ou même de certains fruits, coings, fraises, etc., ne le peuvent pas. Le privilège des bouilleurs de cru fait retomber sur les autres contribuables au moins 80 ou 100 millions d'impôts ; il ne faudrait pas, d'autre part, que la suppression vint aggraver la crise agricole et viticole : il ne nous paraîtrait pas impossible, tout en le supprimant, de donner aux agriculteurs certaines compensations, soit en facilitant la vente du vin et du cidre, soit en assurant aux agriculteurs certains avantages dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, comme nous le dirons plus loin, en répondant à cette question : « Sur quels revenus doit porter l'impôt sur le revenu ? »

A suivre.

CAHORS

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mardi.

Réponse au Journal du Lot

Parce qu'ils ont une feuille à leur disposition, la plupart des journalistes se croient tout permis ; ils pontifient, et comme le chêne de la forêt de Dodone, ils rendent des oracles. Malheur à celui qui ne pliera point devant eux, et qui n'acceptera point leurs affirmations intéressées, sans contrôle ; et ces gens-là s'affirment républicains et tolérants ! je me demande si leurs sentiments seraient pires, s'ils ne l'étaient point.

Aujourd'hui, ils se sont mis à deux pour essayer de me tailler un complet.

Le citoyen Cathary échappant pour un instant au mouvement giratoire des trombes et des cyclones qu'il cultive dans son cabinet à bien voulu y introduire l'illustre Bonnet, par le côté maniable, et là, dans ce milieu relativement calme, appelé « oeil de la tempête » il lui a avancé qu'il pourrait bien y avoir là dessous quelque scapinade (sic).

Je ne sais point si ces deux compagnons, unis pour le bon combat, comme Don Quichotte et Sancho Pança, connaissent les « Fourberies de Scapin » de Molière, mais je puis leur apprendre que de mon côté, je me

souviens des « Femmes savantes » du même auteur.

Ces femmes savantes voulaient tout régler, gouverner haut la main sans contrôle ; ceux qui ne pensaient pas comme elles étaient leurs ennemis.

Chaque fois que je les relis, je pense que les radicaux actuels sont tombés dans les mêmes travers et qu'ils en crèveront.

Comme toujours, je vais prendre le public pour juge en donnant un extrait des « Femmes savantes ».

Lisez et savoriez :

ACTE III, SCÈNE II

(Les femmes savantes veulent fonder une académie, et reçoivent les félicitations de Trissotin.)

ARMANDE

Il me tarde de voir notre assemblée ouverte, Et de nous signaler par quelque découverte.

TRISSOTIN

On attend beaucoup de vos vives clartés, Et pour vous la nature a peu d'obscurités.

PHILAMINTE

Pour moi, sans me flatter, j'en ai déjà fait un ; Et j'ai vu clairement des hommes dans la lune.

BÉLISE

Je n'ai point encore vu d'hommes, comme je crois, Mais j'ai vu des clochers tout comme je vous vois.

ARMANDE

Nous approfondirons, ainsi que la physique Grammaire, histoire, vers, morale et politique.

TRISSOTIN

Voilà certainement d'admirables projets !

BÉLISE

Vous verrez nos statuts quand ils seront tout faits.

TRISSOTIN

Ils ne sauraient manquer d'être tous beaux et sages.

ARMANDE

Nous serons, par nos lois, les juges des ouvrages ; Par nos lois, prose et vers, tout nous sera soumis ; Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

Nous chercherons partout à trouver à redire, Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.

En modifiant le vers ainsi qu'il suit : Nul n'aura des faveurs, hors nous et nos amis.

Toute la politique de ces messieurs contient dans cette phrase.

Remplacez les noms ci-dessus par ceux de MM. Cathary et Bonnet, vous aurez ce qui se passe de nos jours.

Ne dirait-on pas que ces deux citoyens se racontent ce qu'ils ont l'intention de faire, et qu'ils ont exposé au théâtre le jour de la réunion des radicaux, alors que M. Cathary, le Rempart de Marseille, annonça qu'il avait tombé les deux Castellane, qu'il apportait tout le concours de la *Dépêche*, qu'il fallait se former en comités, et que l'assiette au beurre serait réservée pour les dits comités et les amis, bien pour les autres. Ceux qui ne sont pas avec nous, sont contre nous. Tout pour nous, rien pour les autres.

Et voilà, ce n'est pas plus difficile que cela.

Molière débarrassa la société des « Femmes savantes » en faisant voir le ridicule de leurs prétentions : aujourd'hui si Molière n'est plus, nous avons confiance dans le bon sens du peuple, dans le clair génie de notre race pour être certain, qu'un instant dupé par les rhéteurs, le peuple saura bientôt remettre chacun à sa véritable place, en accordant au seul mérite ce que l'on donne à la faveur.

CAGNAC,

Conseiller municipal.

Notre réponse au Citoyen Cagnac !

Cette fois, ça y est ! Le célèbre ex-socialiste Cagnac n'a pas eu la patience d'attendre qu'on lui adresse la provocation classique : « Descends donc de ton piédestal, eh feignant ! »

Disons tout de suite que ce qualificatif n'est là que pour respecter l'exclamation du titi, car nous savons, et à Cahors tout le monde sait, que M. Cagnac est un... travailleur, un laborieux... aux mains calleuses et aux muscles assouplis....

Soit, il est descendu seul, du piédestal. Faut-il que l'interview que nous avons publiée mercredi lui ait fait !

Nous croyons même qu'elle lui a brouillé la cervelle, le pauvre !

Dans sa riposte, en effet, il n'y a rien de son cru, et à la magnifique volée de bois vert que Cathary lui a administrée, il n'a su répondre qu'en empruntant des idées à la mythologie et des vers à Molière !

Il nous parle du chêne de Dodone. *Qu'es aco ?* dira-t-on à Cahors.

M. Cagnac se flattait ces jours derniers d'être Cadurcien et 2 fois cadurcien s. v. p. : d'abord Cadurcien, ensuite né à Cahors ! ne serait-il point, par hasard, quelque peu... *Dodonné* !!!

De plus, M. Cagnac dont le pédantisme fut si bien qualifié dans maintes circonstances fait étalage de réminiscences classiques et sans autre souci d'appropriation cite un passage des « Femmes savantes ».

M. Cagnac a mal choisi sa citation : il ne fait que prouver, une fois de plus, que lorsqu'il agit seul, lorsqu'il

n'est pas conseillé, guidé, il fait et dit des bêtises.

Qu'ont à faire « Les Femmes savantes » dans l'interview que nous primes de Cathary ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Néanmoins, nous nous en voudrions d'être en reste avec ce comédien cadurcien et de ne pas lui demander si au cours de ses diverses exhibitions sur les tréteaux, il n'a pas entendu parler de ce chef-d'œuvre « le Tartuffe ».

Il y a dans cette admirable comédie des scènes si typiques, que M. Cagnac s'étonnera certainement que nous pussions la grandeur d'âme jusqu'à nous refuser le plaisir d'établir une juste comparaison, à la confusion du pur Cagnac. Car si Molière a débarrassé la société des « femmes savantes » en faisant voir le ridicule de leurs prétentions, le public s'est aussi débarrassé et se débarrassera de plus en plus de ces misérables politiciens dont l'attitude fut toujours équivoque, louche, sale et dont la lâcheté égala toujours la déloyauté.

C'est pourquoi, trêve de plaisanteries pour l'instant et félicitons-nous d'avoir trouvé l'occasion de déshabiller à notre aise cet ex-socialiste, politicien poussif auquel mercredi nous fimes cadeau d'un complet.

Ah ! M. Cagnac voudrait peut-être se refaire une virginité dans les bas-fonds politiques où il a dégringolé : il voudrait, — ne se souvenant plus, le malheureux ! — jeter la pierre aux journalistes, qui, dit-il, parce qu'ils ont une feuille à leur disposition se croient tout permis et pontifient.

Non, non, vous êtes sur le retour d'âge, M. Cagnac : cela vous est défendu de vous refaire une virginité politique.

Et puis, ce serait trop commode pour un gaillard comme vous dont le toupet colossal semble n'être atténué par aucun scrupule.

Ah ! les journalistes se croient tout permis, dites-vous, ils pontifient !

Sans doute, vous regrettez l'époque où vous étiez vous-même journaliste, mieux que cela, directeur de journal.

Ne pontifiez-vous pas, à ce moment, M. Cagnac, lorsque vous troublez la vie si calme de la population cadurcienne, lorsque vous mettiez le désordre dans certains milieux, par des articles immondes dont hélas d'autres avaient la responsabilité.

Nous autres, Cathary et moi, nous avons eu toujours le courage de dire en face ce que nous pensions : les entrefilets les plus anodins, les plus indifférents, les articles les plus personnels, les plus violents portent au bas notre signature.

Vous, malheureux, avez-vous eu un jour ce courage ? Avez-vous même, une fois dans votre vie, eu un geste de l'homme franc et loyal que doit être tout journaliste ; vous avez « pontifié » dans des journaux, mais votre pontificat était occulte.

Pouah ! Ah oui, l'autre jour dans la *Dépêche*, au bas d'un droit de réponse que la loi vous autorisait à exiger, vous avez déclaré : « je suis franc et loyal ».

Assez ! monsieur : cette loyauté et cette franchise du conseiller municipal Cagnac sont si connues, que c'est par un éclat de rire, par un haussement d'épaules que le public a répondu.

Car le public se souvient : il sait les palinodies que commirent ces anciens pontifes qui comme vous sont tombés dans le gacotisme après maintes piroquettes d'une élégance plus que douteuse.

Le public n'a que pitié de vous, et c'est, méprisant, qu'il accueille les billevesées des histrions, des rebouteux, des agents d'affaires hargneux, des politiciens véreux avec lesquels vous êtes allié.

Tartempion était naïf, mais Tartuffe, homme public est un sale drôle.

Ne parlez pas avec mépris des radicaux : s'il y en a un de vil parmi eux, celui-là est aussi digne que vous.

Ne vous amusez pas à faire interdire les héros du roman du génial Cervantès ; ces emprunts ne conviennent pas aux chiens couchants de panamitards et de rênégats, pas plus qu'à ces levriers que les mignons de jadis traînaient en laisse à travers les tripots.

Ne voyez pas de pontifes là où il n'y a que des serviteurs dévoués et loyaux d'une cause : restez dans les bas fonds politiques où vous êtes, où vous resterez, car aucun groupement sérieux ne veut plus de vous et souvenez-vous que l'histoire locale ne s'écrit que d'après des petits papiers, des documents, des vieux manuscrits conservés qu'on exhume un jour !

Au revoir !

LOUIS BONNET.

Lycée Gambetta

M. Tulet, sous-économe au lycée de Troyes est nommé en la même qualité au lycée de Cahors en remplacement de M. Périé nommé au lycée Michelet.

Ça va bien

Ça va bien, les réactionnaires sont mécontents et leur mécontentement ils l'expriment à haute voix.

C'est à M. Chapron, le distingué préfet du Lot qu'ils en veulent.

Il paraît qu'ils se sont aperçus, depuis l'arrivée de cet excellent administrateur, que leurs affaires n'allaient plus comme auparavant.

Ils trouvent quelque chose de changé et ils constatent que leurs desirs sont loin d'être réalisés.

Ça va bien, très bien et nous n'avons qu'un regret c'est que cet état d'esprit n'ait pas été provoqué plus tôt chez nos adversaires.

Si durant ces quatre dernières années, nous n'avions pas eu le triste privilège de posséder une administration sans vigueur, sans volonté, les réactionnaires n'auraient pas eu le plaisir de voir trois des leurs installés au Luxembourg ou au Palais Bourbon.

Mais cette mauvaise époque est passée, réjouissons-nous en autant que du mécontentement de nos adversaires : s'ils se fâchent c'est que ça va mal pour eux ; ça ne peut qu'aller bien pour les républicains.

L. B.

Compatriote

Notre compatriote et ami, M. le docteur Duc, ancien élève du Lycée Gambetta, aide major de 1^e classe à Nice, vient d'être nommé au 141^e d'infanterie à Marseille. Ce régiment détache un bataillon à Nice.

Médaille militaire

Parmi les sous-officiers inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire en 1907, nous relevons le nom de Grossier, adjudant au 7^e d'infanterie.

Ponts et chaussées

M. Rouffix (Pierre), sous-ingénieur des Ponts et chaussées de 2^e classe, attaché dans le département du Lot au service ordinaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté (application de l'article 5, paragraphe 1^{er} de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles).

Cette disposition aura son effet à dater du 1^{er} avril 1907.

Conformément aux dispositions du décret du 28 mai 1907, M. Rouffix conservera ses fonctions jusqu'à la remise de son titre de pension.

Par arrêté du 27 mars 1907, Mme Delmouly, née Célestine Pons, est nommée élue hors classe et attachée, dans le département du Lot, au service de la navigation du Lot (écluse de Touzac), en remplacement de son mari décédé.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 16 avril 1907.

Accident

M. Calixte Feydel, ouvrier à la brasserie Cabessut, était occupé à remplir des sodas lorsque un de ceux-ci éclata.

Des éclats de verre atteignirent Feydel qui fut blessé à un doigt de la main droite, et qui a provoqué une abondante hémorragie. Conduit à la pharmacie de la Croix Rouge, Feydel a reçu les premiers soins de M. Garnal qui a arrêté l'hémorragie et appliqué un premier pansement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 31 mars 1907

Naissances

D'Esquerre, Madeleine-Marie-Angèle, rue Ste-Claire, 52.

Barrières, Marie-Suzanne-Justine, à St-Cirice.

Publications de Mariage

Lébeuf, Paul-Louis, principal clerc d'avoué et Marsand, Marie-Marguerite, s. p.

Garrigues, Louis, cultivateur et Marty, Marie, s. p.

Bergues, Jean, sergent au 7^e de ligne et Marin, Marie-Louise, robeuse.

Fabre, Paulin-Jean-Louis-Anne-Herman, horloger-bijoutier et Baltrand, Marie, mercière.

Mariage

Vidal, Edouard, sergent rengagé au 7^e de ligne et Turco, Joséphine-Thérèse, couturière.

Décès

Gontard, Alexandrine, veuve Giraud, s. p., 69 ans, chemin du Faillat, Labarre.

Sainte-Croix, Jeanne, s. p., célibataire, 80 ans, Hospice.

Caminade, Jean-Elie, 8 mois, rue du Lycée, 6.

Courdesse, Bernardin, propriétaire, 65 ans, boulevard Gambetta.

Cavalli, Emile-Antoine, 9 mois, rue du Rempart, 8.

Bréchan, Antoinette, s. p., veuve Delpech, 76 ans, Hospice.

Miquel, Marie-Anne, s. p., célibataire, 77 ans, Hospice.

(1) Angleterre, Prusse, Bade, Bavière, Saxe, Wurtemberg et 19 autres États allemands, Autriche, Hongrie, Italie, Suède, Norvège, cantons suisses, Danemark, Hollande, etc.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 23 mars, 1 h. 22 s.

En Italie

L'entrevue de MM. Tiloni et de Bulovo aura lieu seulement dimanche matin à Rapallo.

Les victimes de l'explosion

Les obsèques du quartier-maître Chevestrier ont eu lieu dans la matinée à Cherbourg : toutes les autorités y assistaient.

Une deuxième victime de l'explosion du torpilleur 146 est morte à l'hôpital pendant la cérémonie.

Paris 29 mars, 2 h. 20 s.

Au Maroc

Une dépêche de Tanger annonce que le Caid Si Torès, a informé Regnault que le Maghzen est prêt à accorder à la France toutes les réparations exigées.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 26 mars, 1 h. 30 s.

La question marocaine

La population d'Oudjda a témoigné de sa satisfaction à l'arrivée des troupes françaises pour maintenir l'ordre, la sécurité et la liberté de la transactions.

Les troupes françaises à Oudjda

Le Conseil des ministres espagnol examina longuement, hier à Madrid la question marocaine.

Les troubles de la Roumanie

Une dépêche de Vienne annonce qu'une sanglante répression a eu lieu dans plusieurs districts de Roumanie. L'artillerie a tiré sur les paysans dont plus de 600 furent tués et 400 blessés.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Valroufié

Notre excellent ami M. Ségala, de Valroufié, pris à partie dans un numéro de la Défense du 6 janvier, adresse au directeur de ce journal la lettre suivante :

Valroufié, le 27 mars 1907.

A Monsieur le Directeur de la Défense et à son correspondant de Valroufié.

On me communique aujourd'hui seulement un n° de la Défense daté du 6 janvier dernier où il est question du Comité radical de Valroufié qui, dites-vous, « de loin c'est quelque chose, mais de près ce n'est rien ». Il a cependant la faveur de vos critiques. Pourquoi ?

Auriez-vous voulu simplement m'assurer du crédit auprès de vos lecteurs ? Dans ce cas je vous adresse tous mes remerciements, mais je tiens à vous dire que, quelle que soit la situation que je dois à mon travail, je reste, quand même, partisan résolu de l'impôt sur le revenu et de la suppression de l'impôt foncier.

Il est exact que dans la réunion qui a eu lieu chez moi le 23 décembre, il a été question de causeries publiques dans la salle de la mairie que M. le maire, présent à notre réunion, a très gracieusement mise à ma disposition. Pendant les vacances je serai donc heureux de faire profiter mes compatriotes de l'insurrection que j'ai pu acquiescer.

J'aurais d'ailleurs négligé de répondre si votre aimable correspondant anonyme, après une insinuation malveillante ne m'avait posé une question précise et personnelle au sujet d'un de mes meilleurs amis.

Je pense donc que l'on peut être à la fois catholique et républicain et je me trouve en cela d'accord avec le pape Léon XIII et même avec le Christ qui a dit : « Rendez à César ce qui appartient à César ».

Quant à ma qualité de franc-maçon que vous m'adressez comme une flétrissure, je la revendique comme un honneur et je crois devoir vous dire que pour effrayer les « braves gens de Valroufié » il vous faudra chercher autre chose, car tous me connaissent bien et savent que, profondément respectueux de toutes les croyances, je suis seulement l'ennemi des trois grands maux qui affligent l'humanité : le vice, l'ignorance et l'hypocrisie.

Au surplus, je prends la responsabilité de tous mes actes et je signe ce que j'écris.

J.-L. SÉGALA.

Saint-Pantaléon

En réponse aux souhaits de bienvenue que lui avaient adressés les Membres du Comité Radical, M. le Préfet du Lot a envoyé à M. le Président la lettre suivante :

« Le Préfet du Lot
à Monsieur le Président
du Comité Radical de Saint-Pantaléon,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du Comité radical de Saint-Pantaléon pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le département du Lot et pour les

féliciter de leur attachement au gouvernement de la République.

Le Préfet du Lot,
CHAPRON.

Saint-Paul-Labouffie

Location du presbytère. — Notre conseil municipal a proposé la location du presbytère à M. l'abbé Salles, curé de St-Paul au prix de 20 fr. par an avec en plus, la charge pour le des-ervant, de payer l'impôt, l'assurance et les réparations locatives.

Cette délibération a été approuvée par M. le Préfet du Lot.

L'école des filles. — M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à notre école de filles :

- 1° une collection de cartes murales ;
- 2° une collection de tableaux ménagers ;
- 3° Un compendium métrique.

Nous adressons nos remerciements à M. le maire qui en toutes circonstances se fait auprès du gouvernement, le porte-parole et le défenseur des intérêts généraux de notre commune.

Vaylats

Décidément, nos bons cléricaux doivent être contents.

Au mois de novembre dernier, lorsque notre ancien pasteur leur a annoncé qu'il allait être changé, de force, disait-il, par décision de l'évêque, ils ont paru tellement attristés qu'on croyait qu'ils ne se consolieraient pas.

Mais ô joie, ils commencent à reprendre bonne mine, depuis le 26 mars, jour où notre pasteur a servi son prône aux hommes de la commune sur la confession.

Notre pasteur, ce jour-là, a parlé : « Oh mes amis, voici maintenant autre chose : le vote de l'année dernière ! Depuis quelque temps on a mêlé non pas la religion à la politique mais la politique à la religion ! »

Et notre pasteur énuméra aussitôt les lois de 1901 et 1905.

Eh bien, à qui la faute ces lois : elle est aux républicains : ceux-là ne méritent pas l'absolution.

Notre pasteur fit le signe de la croix et s'assit.

Eh bien qu'en pensent les électeurs républicains !

Nous croyons certainement qu'ils n'attachent aucune importance à ces sornettes et qu'ils diront ainsi que la dit un de nos amis : « Monsieur le curé, si vous ne voulez nous donner l'absolution, gardez la car nous ne viendrons ni la chercher, encore moins l'acheter ».

Et puis les électeurs feront encore cette réflexion : que la chaire continue à être une tribune politique à l'usage des pasteurs et ils aviseront.

Lauzès

Formation d'un comité radical. — Nous apprenons que M. Latour, maire de St-Cernin, se propose de former un comité républicain radical dans la commune de St-Cernin ; plus de 50 électeurs ont déjà promis d'en faire partie.

Accident. — Dernièrement, le fils Capelle, menuisier chez M. Grimal à St-Martin-de-Vers, allait à St-Cernin, remettre des sacs de farine à divers clients quand, en montant la côte dite du Thouron, il fit la rencontre de Mlle Rouquié Lucie, modiste à St-Cernin, accompagnée de deux de ses nièces.

En jeune homme galant, le fils Capelle offrit une place sur sa charrette, à ces demoiselles, et à cet effet, il fit arrêter son attelage ; l'une des petites filles monta et le mulet se remit en marche, mais à peine avait-il fait quelques pas que Mlle Rouquié se décida à monter à son tour. Le conducteur voulut de nouveau arrêter la bête, mais cette dernière recula alors tellement, que charrette, sacs et la petite fille qui était montée furent précipités dans le ravin haut de 20 mètres environ.

Par un hasard miraculeux, il n'y eut aucun mal ; pas un sac éventré, pas une courroie cassée, la lanterne qui se trouvait à la charrette ne fut même pas brisée.

Vol. — Dans la nuit de samedi à dimanche vers une heure du matin, Madame Valat épicière et femme du receveur-buraliste de St-Martin-de-Vers, crut apercevoir de la lumière, dans la pièce servant de magasin d'épicerie.

Ayant prêté l'oreille, elle entendit du bruit, et il lui sembla qu'on remuait de l'argent.

Elle se leva aussitôt et se dirigea vers le magasin, où elle trouva un individu, en train de dévaliser le tiroir-caisse. Mais à l'approche de Madame Valat, le voleur prit la fuite par la porte qu'il avait eu soin de laisser ouverte.

Mme Valat s'empressa de réveiller son mari et de le mettre au courant de ce qui venait de se passer, ce dernier se leva immédiatement, mais il lui fut impossible de découvrir le voleur. Le vol s'élevait dit-on, à 80 fr. environ.

L'auteur du vol est inconnu.

Accident. — Jeudi, vers 6 heures du matin, M. Coudéy, charretier à Sabadel, venait de charger une plaque de table sur sa charrette, quand au moment de partir son cheval effrayé par le bruit produit par la table s'emballa, et alla s'abattre en face la maison d'école de Sabadel.

MM. Vidal, instituteur à Sabadel, Bastide, maire et Delfau, huissier se trouvant sur les lieux, aidèrent à relever l'animal, qui d'ailleurs n'avait aucun mal.

Saint-Cyprien

Chat enragé. — Le 21 courant, un jeune enfant de 6 ans, fils de M. Ressi-guier, briquetier à Ramps (commune de St-Alauzie) en revenant de l'école, a été mordu par un chat.

L'animal fut pris et abattu.

Après autopsie, il fut reconnu enragé. L'enfant, accompagné par son père, est aussitôt parti pour l'Institut Pasteur, où il suivra le traitement antirabique.

Par mesure de précaution, tous les chats des maisons voisines dans la commune de St-Alauzie ont été abattus.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concours musical. — La ville de Figeac pour commémorer la mémoire de ses enfants morts pour la patrie en 1870-1871 va, comme on le sait, élever un monument.

L'inauguration aura lieu avec le concours de plusieurs ministres, et à cette occasion de grandes fêtes seront organisées.

Ces fêtes comprendront un brillant concours musical entre les orphéons, harmonies, fanfares, estudiantinas, trompes de chasse.

Organisé, sous le patronage de la municipalité de Figeac, par les deux sociétés musicales de la ville, ce concours remportera le plus vif succès, car plus de 3.000 francs de prix seront distribués.

Puybrun

Une recrudescence. — A deux affirmations catégoriques de deux honorables électeurs de la commune, dont chacune le mettait dans un mauvais cas, M. le Maire de Puybrun a donné deux démentis non moins catégoriques.

La vérité n'est pas dans le juste milieu : elle est d'un côté ou de l'autre. Les deux intéressés ont de nouveau affirmé, chacun en ce qui le concerne, leur première version ; la parole était à M. le Maire pour un deuxième démenti : que ne persiste-t-il ! Pourquoi restait-il coi ? Se serait-il, dans les deux cas trop aventuré dans la voie d'une affirmation qui ne tient pas ? nous finirons par le croire, car nous connaissons suffisamment son aimable caractère pour être certains que toutes les foudres eussent été réservées aux calomnieux.

Peut-être pensait-il que son audace habituelle le sauverait cette fois encore ! Ses nouveaux actes ne nous étonnent guère : croit-il que « tout mauvais cas est niable » ; comme le nègre, quand M. le Maire est pris,.... il continue... Mais ceux qui, spectateurs plus ou moins intéressés, assistent à la polémique, savent à quoi s'en tenir.

Quant aux autres, qui trouvent que nous ne devrions jamais relever les actes de l'homme public qu'est le maire, quelque blâmables que soient ces actes, nous les laissons à leur platitude, tout en leur faisant remarquer que nous ne blâmons que ce qui est nettement répréhensible : que notre héraison municipale devienne plus abordable, d'humeur plus égale, moins négligente, moins agressive pour ses adversaires politiques, et nous lui tresserons des couronnes.

Jusqu'à, en hommes libres, nous défendons nos droits et ceux des pauvres malheureux qui le craignent et qui devraient pourtant pouvoir compter sur sa stricte justice, sur sa neutralité.

Aynac

Encore le fameux X. — Dans la Défense du dimanche 17 mars, X essaye encore de son charabia. Je lègue à nos lecteurs la primeur de cet article nouveau en son genre, et le soin d'apprécier l'auteur à sa juste valeur.

Je trouve quant à moi, que la prose de cet éditant personnage a le mérite des anciens manuscrits, on peut le lire tout aussi bien à l'envers qu'à l'endroit, on y comprend autant d'un côté comme de l'autre.

Qu'on juge de ces trois vers à 6 sous le kilo qu'il veut bien me dédier, je ne sais pas où il les a puisés, mais pour sûr Boileau ne les lui a pas fournis. Goûtez et comparez !

O Monsieur qui est à ce qui paraît très clairvoyant a remarqué la lourdeur de mon cerveau ; tant mieux je ne m'en fâche pas, car je n'ai jamais eu la prétention d'être bien intelligent, mais je m'estime très heureux que mon cerveau « si lourd » ait pu constater la trop grande légèreté du sien.

J'avais décidé il est vrai, de prendre quelques jours de repos, motivés d'ailleurs par un surcroît de travail, mais puisque le fameux X veut attribuer ma décision à un embarras (il y a bien de quoi vraiment être embarrassé pour répondre à ses niaiseries) je lui ferai remarquer que je me sens encore assez fort pour lui relever son énorme série d'imbecillités. Je me reposerais dans la tombe si j'en aurais bien le temps, puisque je serai couché éternellement.

Je n'ai jamais eu, comme il veut bien le dire la prétention, que mes coups d'essai fussent des coups de maître ; loin de là je sais au contraire que la littérature n'est pas mon fort et quoique X veuille paraître un fier lascar je lui dirai néanmoins avec Rodrigue :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître, Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Qu'il en donne de ces coups puisqu'il est si fort on tâchera de les lui parer, puisque selon lui notre seul mérite à moi et à mon ami Cadiergues, est de nous être laissé cravacher par M. le comte de Toulouse il pourra voir ainsi que les meurtrissures occasionnées par la fameuse cravache seigneuriale ne nous ont pas trop blessés.

Intilide de se creuser la cervelle pour connaître nos illustres Défenseurs, rien qu'à les entendre causer on voit de suite ce qui les dérange. Qu'un pauvre ouvrier ne gœux ose se camper devant eux et leur dire leurs quatre vérités, voilà pour nos hobereaux un crime impardonnable. Ah ! mais, ce n'est pas toujours les mêmes, heureusement, et nos tyrans ne devraient bien en prendre leur parti, car ils savent bien que le temps de la cravache tout aussi bien que celui des miracles est passé, et il n'est pas près de revenir. Ça n'a duré que trop longtemps hélas !

Quant à cette comparaison, « le savetier et le financier » que à défaut d'arguments il est allé puiser dans Lafontaine, rien ne saurait être plus mal attribué et plus idiot.

Pauvre X il ne faut pas lui en vouloir, car il est plus à plaindre qu'à blâmer.

GALY Etienne — Dur à cuire.

Carayac

Contribution personnelle de l'an IX. — Le Rôle de la Contribution person-

nelle mobilière et somptuaire de la commune de Carayac, pour l'an 9, comprenant 41 articles, s'est élevé savoir :
En principal..... 183 fr.
En centimes additionnels... 27 45
En dépenses communales... 9 15
219 60

Il est à remarquer que la taxe somptuaire n'a rien produit, ce qui indique que les contribuables devaient être peu fortunés.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Le théâtre Jullian est dans nos murs et donnera Dimanche, jour de Pâques « L'Homme au Masque de fer » drame historique. Le théâtre Jullian qui nous arrive précédé d'une bonne renommée, saura nous espérer charmer nos soirées et secouer un peu la torpeur de notre petite ville. Nous lui souhaitons un beau succès.

A. C.

Pourriez-vous nous dire pourquoi l'on choisit le moment où de nombreux touristes sillonnent nos routes, soit en automobiles soit en vélos pour mettre des rechargements qui non seulement gênent la circulation, mais qui empêchent toutes communications, surtout quand on fait répandre les pierres sur une longueur de plusieurs kilomètres et cela 8 jours avant le passage du rouleau. Ne pourrait-on pas faire ce travail au mois de février au plus tard ?

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Elections municipales

Un arrêté préfectoral convoque les électeurs de la section de Fumel pour le 13 avril, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Escande, décédé.

Vol

Un jeune homme, qui a dit s'appeler Marty Henri, et travailler chez un propriétaire de la commune de Montayral, a loué, le 24 courant, une bicyclette à M. Marty, négociant, rue de la République. Depuis cette date le pseudo Marty n'a pas donné de ses nouvelles. Plainte a été portée contre lui. La bicyclette louée est un Liberator, n° 10.047.

Retrouvée

Dans la soirée de vendredi, un jeune homme étranger à la localité se présentait au bureau de police, et remettant à l'agent Rigal, une bicyclette qu'il avait trouvée dans le Lot, entre Trentels-Ladignac et Libos. Cette bicyclette a été reconnue pour être celle, volée, il y a environ un mois, à un ouvrier maçon de Trentels. Le malfaiteur, recherché très activement et se croyant découvert, s'était débarrassé du produit de son vol, en la jetant dans le fleuve La bicyclette paraît n'avoir séjourné que deux ou trois jours dans la rivière.

Bulletin Financier

Paris, 29 Mars

Les bourses étrangères n'ouvrent pas aujourd'hui ; notre marché manque par conséquent d'indications. Les transactions ne sont pas très actives et cependant la tendance générale est plutôt ferme.

Notre 3 0/0 s'inscrit à 94.75. Parmi les fonds russes : le 5 0/0 nouveau est à 87.02 ; le 3 0/0 1891 à 62.30 et le 1896 à 60.65.

L'Extérieure espagnole vaut 94.40, l'Italien 102.95 et le Serbe 82.40.

Les établissements de Crédit sont calmes : La Banque de Paris à 1530 ; le Comptoir d'Escompte à 678 ; le Crédit Lyonnais à 1172 et la Société Générale à 670.

L'action Banque Centrale Française se traite à 445.

Les chemins français sans variations marquées se négocient : le Lyon à 1340 ; le Nord à 1734 et l'Orléans à 1359.

La Compagnie de chemins de fer New-York, New-Haven and Hartford procède

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1903, Grand Prix MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905, etc.

16^e ANNÉE Bouillie "G. MARQUÉS" 16^e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

- | | | |
|--|--|---|
| MM. | MM. | MM. |
| Cahors, E. Dèzes, nég. rue G. Larroumet. | Gramat, J. Darnis, négociant. | Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant. |
| Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac. | Cazals, Crouzat fils, négociant. | Castelnau-Montratier, Buzenac, n°. |
| Albas, Cassan, négociant-épicière. | Lacapelle-Marival, E. Guire, nég. | Fuybrun, E. Laussac, négociant. |
| Figeac, Hébrard et Albe, négociants. | Condat, Gouyguo, négociant. | Labenque, P. Ausset, négociant. |
| Souillac, Maison Viot, Arestenc, suc. | Bretenoux, Bombéry J ^e , négociant. | Bélazy, V ^e Lacombe, négociants. |
| Martel, Linol, négociant. | St-Germain du Bel Air, Miquel, nég. | Luzech, E. Lugan, négociant. |
| Cajarc, Bonnet fils. | Lascabanes, Castes, négociant. | Salvia, Delmon, négociant. |
| Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég. | Anglars (Castelfranc), Bouyssou. | Lasbouygue, Cayla, négociant. |
| Limogne, Garrigues, négociant. | Catus, Lagaspie, père et fils. | Gagnac, V ^e Beaumont, négociant. |
| St-Céré, Pelerin, négociant. | Latour, Alfred Maurel. | Vayrac, A. Sennat, ferblantier. |

Bibliographie

En l'honneur de Pâques, les *Annales* publient un superbe numéro d'art : il contient la reproduction des fresques de Fra Angelico pour illustrer le *Vray Mystère de la Passion*, de Gréban, représenté en ce moment avec succès à l'Odéon. Une belle étude d'Emile Faguet y est jointe. Dans ce même numéro : les *Chefs de Pâques à la Cour de France*, tableau rétrospectif de G. Leaître ; la *Morgue*, page impressionnante de Georges d'Espèrès ; une nouvelle d'Alfred Capus ; les *Lettres de la Cousine*, d'Yvonne Sarcy les *Pieds du Fantassin*, de Miguel Zamacois, etc.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Le numéro 9 du *Journal de l'Université des Annales* n'est pas moins remarquable que les précédents. On y trouve le texte des brillantes leçons qui continuent d'attirer un public nombreux et choisi, à l'Université de la rue Saint-Georges, et sont d'un si grand secours aux jeunes filles et aux jeunes femmes.

En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1791^e livraison (30 mars 1907).

L'enfant de Saint-Mare, par B.-A. Jeanroy. — Le climat lunaire. — L'île de Robinson, par Louis Rousselet. — Fleur des Ruines, par A. Doulliac. — Annonces et réclames électriques, par Pierre de Mériel.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Chronique agricole

LE RÔLE DES ENGRAIS

Le Ministre de l'Agriculture a réuni sous la présidence de M. Michel Lévy, membre de l'Institut, la section du comité des études scientifiques pour l'étude des sols du littoral méditerranéen.

M. Lagatu, professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier, a fait une communication sur l'application de la méthode des plaques minces à l'examen minéralogique des terres et sur les études poursuivies aux États-Unis par le « Bureau des sols » sous la direction de M. Milton Whitney.

D'après le savant agronome américain, le rôle des engrais serait tout autre et infiniment plus complexe qu'on ne le suppose. L'eau qui circule dans toutes les terres serait normalement pourvue de matières alimentaires suffisantes.

Les engrais auraient spécialement pour résultat de détruire les toxines ou poisons organiques sécrétés par les plantes.

L'élimination des toxines serait donc obtenue par les labours, par les irrigations et par l'apport des engrais ou peut-être d'autres substances plus économiques.

Ces observations étant de nature à modifier nos méthodes de culture intensive, le comité a demandé au ministre de l'agriculture de faire procéder, à la station des recherches agricoles de Montpellier, à une série d'expériences présentant toute la précision désirable.

Grande Pharmacie

DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE,
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie
de Paris. — Ancien pharmacien
adjoind de l'Assistance publique de Paris.
— Ancien Chef du Laboratoire d'Analyses
de la Pharmacie Commerciale de France,
rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les
Fonctionnaires.

LA C^{ie} DES TRAMWAYS DE L'EST PARISIEN

fait savoir qu'en raison de la mise en vigueur prochaine du service d'été, elle est amenée à augmenter le nombre de ses receveurs-watman.

Les personnes qui désirent poser leur candidature à ces fonctions peuvent s'adresser dès à présent à la Direction de cette Compagnie (aux Lilas, Seine) qui leur fera connaître les conditions d'admission.

LOTÉRIE DU SANATORIUM DE SAINT-POL-SUR-MER

Le deuxième tirage de la Loterie au profit du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer ayant été reporté du 15 Mars 1907 au 15 Mars 1908, par arrêté ministériel du 22 Février 1907, les billets de couleur rouge sur fond jaune de ladite Loterie, quelles que soient les indications qui y sont portées, participeront tous à ce tirage du 15 Mars 1908, qui offre 1.511 lots pour une valeur d'ensemble de 1.167.500 francs.

Les billets de Saint-Pol-sur-Mer, incorporés actuellement dans la « Pochette Nationale » peuvent aussi être achetés isolément.

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutils

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Sème la Fortune
en faisant le bien

La POCHETTE NATIONALE

(Autorisée par Arrêté Ministériel du 19 Février 1907)

Consortium des

Loteries autorisées

Tuberculeux de St-Pol-s-Mer,

Jeunesse scolaire de Marseille

Sanatorium du Pas-de-Calais,

Ligue Maritime Française,

(Exposition de Bordeaux)

Dentelle au Foyer,

Ville de Roubaix,

Ville d'Amiens,

Ville de Carcassonne,

Ville de Tourcoing



PRIX
5 fr.

NEUF CHANCES de TIRAGES
pour CINQ Francs

tels sont les avantages sans précédents, offerts aux Acheteurs...

21.846 LOTS pour plus
de
CINQ MILLIONS

représentent l'ensemble des lots de toutes les loteries co-associées
et de l'ENVELOPPE-POCHETTE, elle-même.

Tableau complet		des Lots	
1 gros lot de	500.000 ^{fr.}	1	500.000 ^{fr.}
1	400.000	1	400.000
1	300.000	1	300.000
3	200.000	3	200.000
3	150.000	3	150.000
8	100.000	8	100.000
3	50.000	3	50.000
4	25.000	4	25.000
4	20.000	4	20.000
10	10.000	10	10.000
31	5.000	31	5.000
16	2.500	16	2.500
196	1000	196	1000
400	500	400	500
4265	100	4265	100
7900	50	7900	50
9000	25	9000	25
21846 Lots, tous payables en espèces		5.117.500^{fr.}	

Les billets de chaque loteries sont vendus isolément au prix de UN FR., ou réunis dans une pochette de 5 billets, vendue 5 francs. Chaque pochette contient donc 5 billets répartis dans les diverses loteries de manière à représenter un ensemble de plus de 46000 lots, supérieurs à 3 millions de francs. — Chaque pochette participe aux tirages des 5 billets de loteries qu'elle renferme et aux quatre tirages spécialement attachés à l'enveloppe-pochette, soit en totalité : NEUF CHANCES de TIRAGES!

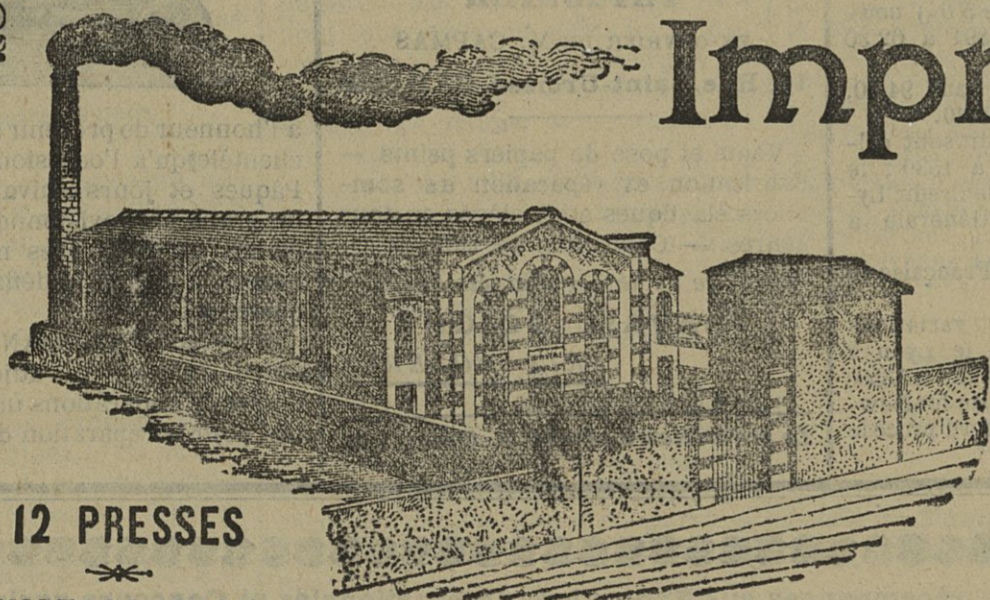
CINQ GRANDS TIRAGES en 1907 et 1908

15 Mai, 15 Juillet, 15 Octobre, 31 Décembre 1907, 15 Mars 1908

1^{er} Tirage : 15 MAI

La Pochette Nationale est en vente dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, buralistes, papetiers, libraires, etc. Pour recevoir directement envoyer mandat-poste de 5.20 à M. l'Administrateur de la Pochette Nationale, 5, rue Etienne-Marcel, Paris, par lettre recommandée 5.50, Etranger 5.75.

Remises aux Marchands



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS